

CRT SPORT

société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 999.910,00 €
3, avenue du Bois Ayguevives – 33110 LE BOUSCAT
840 019 491 RCS Bordeaux

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 12 FEVRIER 2025**

Le 12 février 2025

Monsieur Guillaume DEBELMAS, né le 22 août 1979 à Talence (33), de nationalité française, demeurant 201 bis, rue Turenne - 33000 Bordeaux,

associé unique de CRT SPORT, société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 999.910,00 €, dont le siège social est sis 3, avenue du Bois Ayguevives – 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 840 019 491 RCS Bordeaux (ci-après la « **Société** »).

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social de la Société et modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société et modifications corrélatives des statuts

L'associé unique,

décide, à compter de ce jour, de transférer le siège social de la Société,

- Du : 3, avenue du Bois Ayguevives – 33110 LE BOUSCAT
- Au : 201 bis, rue Turenne - 33000 BORDEAUX

en conséquence, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 201 bis, rue Turenne - 33000 BORDEAUX

Il peut être transféré en tout autre endroit sur tout le territoire français, par simple décision de la gérance sous réserve de la ratification par décision des associés prise à la majorité requise pour l'adoption des décisions ordinaires ou, le cas échéant, de l'associé unique, tout autre transfert nécessitant une décision prise dans les conditions prévues à l'article L. 223-30 du Code de commerce pour la modification des statuts. »

DEUXIÈME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée unique de la Société.

Le présent acte a été signé par voie électronique le 12 février 2025 conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme www.docusign.com, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

Associé unique	Signature
CRT SPORT Représentée par Guillaume DEBELMAS	DocuSigned by: <i>Guillaume Debelmas</i> C395E457E0D4465...